



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Utilisation de la location :

Le locataire a l'obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter " en bon père de famille " et de les entretenir. Cela s'entend aussi bien pour la Villa que pour les parties communes à la résidence telles que le jardin commun, piscine etc..., la laverie, le local vélo et le parking. Merci de respecter vos voisins, pas de bruit après minuit.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. L'ensemble de la résidence est équipé de Led, d'économiseur d'eau, de détecteur de présence, chauffage par géothermie.

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (**fixé forfaitairement à 100 €**), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés, détériorés ou disparus, et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

Le preneur s'engage donc à signaler, **dans les 24 h, au 06 86 01 85 36**, tout sinistre, dommages, dégradations, dégâts, vols, pertes et accidents survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

Il s'engage à ne pas abuser des sources d'énergie mis à sa disposition (eau, électricité et gaz). Il est notamment formellement interdit d'utiliser des appareils non fournis par le bailleur qui consomment plus de 500 Watts/heure. Le compteur électrique étant limité à 9 KW/H, le preneur s'engage à ne pas y toucher hormis pour réenclencher le disjoncteur, et à ne pas utiliser du matériel (y compris ampoules) non conforme aux normes en vigueur en Gironde. Nous vous rappelons que l'ensemble du Village Drôles d'Oiseaux est chauffée par géothermie, cela comprend les locations, la réception, la piscine et le Jacuzzi.

La location comprend un forfait de consommation de 7000 litres d'eau et 700 kW d'électricité par semaine. Au-delà, un supplément financier sera demandé au preneur d'après les tarifs de Veolia.

Le preneur s'engage à ne pas transformer les locaux, les meubles et les équipements; le bailleur peut, si le locataire a méconnu cette obligation, exiger la remise en état des locaux ou conserver les transformations effectuées sans que le locataire puisse réclamer une indemnité pour les frais engagés; le bailleur a toutefois la faculté d'exiger, aux frais du locataire, la remise immédiate des lieux en état notamment lorsque les transformations mettent en péril le bon



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

fonctionnement des équipements ou la nature ou la sécurité des locaux, ainsi qu'un dédommagement de plus de 50 000 €.

La circulation dans la résidence se fait à pieds ou en vélo. Une place de parking privative par logement.

Fumer dans les locaux loués est strictement interdit.

Respect de la vie en société dans une résidence

Le locataire a l'obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur, de sa famille, de ses amis ou de ses animaux, aussi bien au sein de son logement qu'au sein des parties communes de la résidence (jardin commun, laverie et parking). Nous vous rappelons que la Village Drôles d'Oiseaux est une résidence de vacances familiale, pas de bruit après minuit. Circulation au sein de la résidence à pieds ou en vélo, prêt de chariot à la réception pour le transport de vos marchandises et valises.

Utilisation de la Piscine

Les horaires d'utilisation de la PISCINE : de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00. Nocturne le Lundi jusqu'à 22h00.

Il n'y a pas de surveillant de baignade : l'accès, l'utilisation et la surveillance de la piscine sont sous votre entière responsabilité permanente. Les enfants ne sachant pas nager et de moins de 1m20 ne pourront pas y accéder sans surveillance. Le propriétaire ou le gestionnaire ne pourra pas être tenu responsable pour tout non respect des consignes de sécurité ou de négligence.

Merci d'apporter la décharge que vous trouverez dans votre location dûment complété et signé, à la réception au début de votre séjour et avant toute baignade.

Lors de la baignade et autour de la piscine, il est vivement conseillé de ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine, de le laisser seul ou de le quitter des yeux, même quelques instants.

Le locataire reconnaît dégager entièrement toute responsabilité. Il appartient au locataire de prendre toutes les précautions nécessaires pour l'utilisation des piscines, en particulier s'il séjourne avec de jeunes enfants, dont il doit assurer la surveillance (un système ne peut jamais être considéré comme fiable à 100 %, les baignades devront donc toujours être surveillées).

Piscine aux Normes de sécurité applicable depuis 1^{er} juin 2010 : Barrières de Protection et Moyens D'accès.
Piscine ouverte des vacances de Pâques aux vacances de la Toussaint de chaque année.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Merci de respecter les consignes de sécurité affichées à l'entrée de l'espace aquatique.

RAPPEL :

- Le passage par le pédiluve et la douche sont obligatoires.
- Ne pas marcher avec vos chaussures dans l'espace aquatique.
- La profondeur du bassin est de 1 m50 et du bassin pour enfants est de 0,50m.
- Brassard ou ceinture de nage pour les enfants ne sachant pas nager **OBLIGATOIRE**.
- Les enfants de moins 1 m20 ou ne sachant pas nager doivent obligatoirement être accompagnés.
- Les animaux ne sont pas admis dans l'espace aquatique.
- Il est interdit de courir autour de la piscine, risque de chute.
- Interdit de plonger et de pousser les individus dans la piscine, risque d'accident.
- Tenue correcte, maillot de bain obligatoire.
- Merci de ne pas faire de bruit ou de crier par respect pour les autres nageurs,
- Interdit de manger, boire, fumer dans l'espace aquatique.
- Éviter d'apporter téléphone, radio, appareil photo, caméscope, et tous appareils électriques dans l'espace aquatique, risque d'éclaboussure. Nous vous rappelons que Village Drôles d'Oiseaux décline toutes responsabilités en cas de casse de vos appareils.

A chaque fin d'utilisation fermez l'accès et vérifiez son verrouillage pour empêcher les petits enfants et les animaux de pénétrer dans l'espace aquatique et d'accéder à la piscine.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BARRIERE DE PROTECTION

**Gardez la porte fermée
Keep the gate closed**

INFORMATIONS

1,50 m Profondeur des bassins **0,50 m**
Depth of swimming pool
Schwimmbadtiefe zwembaddiepte

PISCINE - SWIMMING POOL

OUVERTE - OPEN

DE **10h00** A **13h00** DE **14h00** A **19h00**
FROM **10 am** TO **1.00pm** FROM **2.00pm** TO **7.00 pm**

REGLEMENT INTERIEUR PISCINE

**La piscine est extrêmement dangereuse pour les enfants
Une noyade arrive vite et en silence**



**A swimming pool is extremely dangerous for children
Drownings happen quickly and silently**

**Les enfants doivent être surveillés par un adulte.
Children must be supervised at all times**

**Les enfants ne sachant pas nager seront équipés d'un brassard ou d'une ceinture
Children who cannot swim must wear lifesavers**



**OBLIGATOIRE
REQUIRED**



INTERDIT

PROHIBITED



Pompiers



18

SAMU



15



112
SOS



Centre
anti-poison

05 56 96 40 80



**LA PISCINE EST RESERVEE
AUX RESIDENTS DE
VILLAGE DRÔLES D'OISEAUX**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Jacuzzi

Pour des raisons de sécurité, l'accès au jacuzzi est strictement **interdit aux moins de 13 ans**, même accompagnés d'un adulte.

En Juillet et Août le Jacuzzi est ouvert tous les jours de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00,

De Septembre à Juin la réservation est obligatoire 24h00 à l'avance à la réception.

Les femmes enceintes ou potentiellement enceintes doivent limiter la température de l'eau à 38° C, une température d'eau excessive présente un grand potentiel de risque pour le fœtus durant les premiers mois de grossesse. Les femmes enceintes sont priées de consulter un médecin avant d'utiliser un Jacuzzi.

La consommation d'alcool, de drogues ou de médicaments, avant ou durant l'utilisation du Jacuzzi peut conduire à une perte de conscience et à la possibilité de noyade, (certains médicaments peuvent provoquer de la somnolence, et d'autres affecter le rythme cardiaque, ainsi que la pression et la circulation sanguine). La consommation d'alcool ou de drogues peut accroître considérablement les risques mortels d'hyperthermie dans les Jacuzzis.

Les personnes souffrant d'obésité ou ayant des antécédents médicaux de maladie cardiaque, de basse ou de haute pression sanguine, de problèmes circulatoires, de diabète, de maladies infectieuses ou de syndrome de déficience immunitaire doivent consulter un médecin avec d'utiliser un jacuzzi.

Si une personne éprouve des difficultés respiratoires liées à l'utilisation d'un Jacuzzi, cesser l'utilisation et consulter un médecin.

Un bain prolongé dans l'eau chaude peut provoquer une hyperthermie, elle survient lorsque la température interne du corps s'élève de quelques degrés au-dessus de la température normale de 37° C, ces symptômes comprennent la somnolence, la léthargie et une élévation de la température interne du corps. Les effets de l'hyperthermie sont ; inconscience, incapacité de percevoir la chaleur, incapacité physique d'admettre la nécessité de sortir du Jacuzzi, dommages au fœtus chez une femme enceinte, perte de conscience et danger de noyade.

Règles d'hygiène à respecter :

- Douche préliminaire.
- Les cheveux longs doivent être impérativement attachés.
- Se munir de chaussures antidérapantes.

Sont interdits dans le jacuzzi :

- Cigarettes
- Aliments
- Boissons
- Radio
- Téléphones portables
- Appareil photo et caméscope

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Lorsque vous utiliserez le jacuzzi, nous vous prions de respecter la réglementation suivante :

- 1 Ne pas dépasser la capacité maximale du jacuzzi, soit 6 personnes.
- 2 Vous utiliserez les installations du jacuzzi sous votre responsabilité.
- 3 Pour le bien-être de tous nos hôtes, nous nous efforçons à faire régner dans celui-ci une atmosphère de tranquillité et d'harmonie, c'est la raison pour laquelle nous vous prions de respecter le silence.
- 4 Le jacuzzi est exclusivement réservé à la relaxation.
- 5 Nous nous donnons le droit d'interdire l'admission à certaines personnes qui n'adhèreraient pas à cette philosophie de détente.
- 6 Nous veillons à ce que la réglementation soit appliquée et prenons le droit d'expulser des personnes qui ne la respecterait pas.
- 7 Pour éviter toute blessure, faire attention au moment d'entrer ou de sortir du jacuzzi. Entrer et sortir lentement du Jacuzzi. Les surfaces mouillées peuvent être glissantes.
- 8 Risque de noyade. Exercer la plus grande prudence afin d'empêcher tout accès non autorisé aux enfants.
- 9 Risque de choc électrique. Ne jamais apporter un appareil électrique (téléphone, radio, TV, etc...) à l'intérieur ni à proximité du Jacuzzi. Ne jamais faire fonctionner un appareil électrique à l'intérieur du Jacuzzi ou lorsque l'utilisateur est mouillé.
- 10 L'eau du Jacuzzi ne doit jamais dépasser 40°C. Une température située entre 38° et 40° C est considérée sécuritaire pour un adulte en santé. Des températures inférieures sont conseillées pour les jeunes enfants et lorsque le Jacuzzi est utilisé plus de 10 minutes. Un bain prolongé dans un Jacuzzi peut être dangereux pour la santé.
- 11 Les personnes souffrant d'une maladie infectieuse ne doivent pas utiliser un Jacuzzi.
- 12 Ne pas utiliser un Jacuzzi immédiatement après un exercice vigoureux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute l'année - all year
Uniquement sur réservation à la réception 24h avant.
Reservation 24 hours prior to receiving

Juillet/Août - July / August
OUVERTE - OPEN
DE **10h00** A **13h00** DE **14h00** A **19h00**
FROM **10 am** TO **1.00 pm** FROM **2.00 pm** TO **7.00 pm**

Un bain prolongé dans l'eau chaude peut provoquer un hyperthermie, de la somnolence, la léthargie, élévation de la température du corps.
Respecter le temps d'utilisation de 10 mn.
En cas de difficultés respiratoires cesser l'utilisation du jacuzzi.
La baignade est déconseillée avec la prise de certains médicaments.

Prolonged immersion in hot water may cause hyperthermia, drowsiness, lethargy, elevated body temperature.
Respect the usage time of 10 minutes.
If breathing difficulties discontinue use of the Jacuzzi.
Swimming is not recommended with certain medications.

INFORMATIONS
Température de l'eau 36° C - Prévoir un serviette de bain.
Water temperature 36° C - Provide a towel.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR JACUZZI
JACUZZI INTERNAL RULES

**OBLIGATOIRE
REQUIRED**

INTERDIT		PROHIBITED	
		-13	

Le Jacuzzi est réservé
aux résidents de
Village Drôles d'Oiseaux

Pompiers

18

SAMU

15

112
soijs

Centre anti-poison
05 56 96 40 80

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Serre aux Papillons

*L'ACCÈS À LA SERRE AUX PAPILLONS EST INTERDIT SANS
L'ACCOMPAGNEMENT DE NOTRE GUIDE.*

La serre à Papillons est ouverte tous les ans en période estivale de Juillet à Août.

*Une visite gratuite est organisée le mardi et jeudi, avec un professionnel (lépidoptériste), exclusivement sur **réservation** à la réception.*

- La serre à Papillons vivants en liberté dans une végétation tropicale de 20 m², est interdite sans autorisation préalable de la réception.
- Chaque jour des chrysalides donnent naissance à de nouveaux papillons qui s'envolent dans la serre après avoir séché leurs ailes multicolores. Cependant, il est interdit de toucher les cocons, les chrysalides et les papillons.
- Il est interdit d'introduire des espèces susceptibles de rompre l'équilibre écologique du site.
- Le public doit conserver une tenue décente et un comportement conforme aux bonnes mœurs et à la tranquillité des lieux.
- L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites.
- Merci de ne pas cueillir ni toucher aux plantes tropicales, elles offrent les conditions idéales pour le développement des papillons, leurs pollens et parfums assurent leurs équilibres.
- La serre est chauffée par géothermie à une température idéale pour la vie de nos papillons et, la bonne croissance des plantes tropicales. Merci de vous assurer de la bonne fermeture de la porte afin de préserver cet environnement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Cet accès est non autorisé sans l'accord préalable de la réception,
et l'accompagnement de notre spécialiste des papillons.

This access is not permitted without prior authorization from the reception and,
support of our specialist butterflies.



Ne pas toucher aux papillons
Do not touch the butterflies



Interdit de ramasser les cocons
Forbidden to collect cocoons



Interdit de ramasser les chenilles
Forbidden to collect caterpillars



Ne pas fumer
No smoking



Ne pas cueillir les fleurs
Do not pick flowers



Alcool interdit
alcohol prohibited



Bienvenue - Welcome

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règles de vie dans les parties communes

- La laverie est ouverte de 8h30 à 22h00 tous les jours. Merci de laisser la laverie, les lave-linges et sèche-linges propres. Ne pas mettre directement après votre retour de plage, vos serviettes dans le sèche-linge, le sable risque d'abimer celle-ci. Veiller à respecter le temps de lavage de votre machine, afin de la libérer dès son cycle terminé.
- Le locataire a l'obligation de restituer propre les planchas, les barbecues, le pool-house, après chaque utilisation. La durée d'utilisation des planchas/barbecue doit se limiter à la stricte durée des cuissons. Merci de réserver les barbecues 24h00 à l'avance à la réception.
- Transats : Il n'est pas possible de réserver de transat.
- Pelouse : Merci de ne pas abimer le gazon et les jardinières.
- Pour des raisons de sécurité, d'hygiène, par manque de respect ou incivilité envers les personnes ou le matériel, le propriétaire pourra à tout moment supprimer une prestation ou service. (ex : laverie, accès piscine ou jeu.).

Éco responsable

Extinction automatique des lumières des parties communes à minuit. Détecteur de présence. Utilisation de Led pour l'éclairage. Économiseur d'eau. Géothermie pour le chauffage de l'ensemble de la résidence.

Arrosage automatique de la pelouse de 3h00 à 6h00.

La résidence est inscrite dans le développement durable, des containers de tri sélectif sont à votre disposition. Vous pouvez déposer vos déchets verts dans le container « composte » réservé à la biodiversité.

N'oubliez pas d'éteindre les lumières lors de vos absences et dans les pièces inoccupées. Évitez la surconsommation d'eau, ne laissez pas vos robinets ouverts.

La vitesse est réglementée sur l'ensemble des accès à la résidence à 5km/h. La circulation se fait à pieds ou en vélo. Prêt de chariot pour le transport des marchandises et des valises.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Animaux

Les animaux de compagnie sont acceptés dans cette maison moyennant un forfait de 50 € par animal et par semaine. Les animaux devront être sociabilisés, avoir un comportement citoyen (ne pas aboyer), DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE TENUS EN LAISSE, être vaccinés contre la rage (passeport obligatoire). Le preneur devra emmener son animal faire ses besoins à l'extérieur de Village Drôles d'Oiseaux et jeter les excréments dans les poubelles. Il est interdit de laisser un animal seul, attaché ou enfermé dans une voiture ou dans un logement. Les chiens considérés par le législateur comme dangereux ne seront pas acceptés au sein du Village Drôles d'Oiseaux.

Vos chiens doivent être citoyens et accepter la vie avec les autres animaux tels que nos lapins et poules.

Aucune trace de poils, odeurs ou excréments ne devra être perceptible au moment de la restitution du bien loué, y compris à l'extérieur de la maison.

L'accès à la piscine est bien entendu formellement interdit aux animaux. Le non respect de ces règles élémentaires d'hygiène ferait l'objet d'un supplément de loyer qui pourrait être retenu sur la caution. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

Les chiens ne sont pas acceptés dans les espaces communs (espace aquatique, serre à papillons...).

Les clés

Par sécurité, deux jeux de clé seront confiés au preneur dès le 1^{er} jour. La perte ou le vol de ces derniers sera facturé 50 € au preneur. De plus, le preneur demeure responsable des clés et s'engage à ne pas les confier à des personnes autres que celles définies par le présent contrat.

Visites du bailleur

Le preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux, lorsque le propriétaire ou son représentant en feront la demande et laissera s'exécuter les travaux urgents qui s'imposeraient dans les lieux.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Il laissera également au bailleur la possibilité d'effectuer l'entretien ou les réparations des espaces verts, de la piscine, du jardin commun, des parkings et de la maison (sauf nettoyage).

Nettoyage avant votre départ

La maison devra être impérativement rendue propre :

- Sol aspiré et lavé,
- Cuisine et salle de bain nettoyées
- Vaisselle nettoyée et rangée, lave vaisselle vidé.
- Chaises, table, transat et barbecue vidé et rangé.
- Poubelles vidées, (rappel : des containers sont mis à votre disposition au sein de la résidence)
- etc...

Et de façon générale le nettoyage normal après un séjour dans une maison.

Si à votre arrivée la maison n'est pas propre ou des objets abîmés, merci de nous prévenir immédiatement au 06 86 01 85 36.

Il vous est proposé également un forfait ménage en contrepartie du **nettoyage normal de la maison lors de votre départ**.

Toutefois, si le bailleur le juge nécessaire aux vues de l'état de salissure et de rangements du logement, il pourra se dédommager d'une « amende » forfaitaire d'un montant de 100€ en sus du forfait ménage.

Utilisation d'internet

Une connexion à internet vous est fournie gratuitement et en accès illimité sur l'ensemble de la résidence (logements, accueil et Piscine).

Merci de respecter la législation en vigueur : il est interdit de télécharger illégalement (Loi Hadopi, CNIL...).